

N°	Designation des opérations envisagées	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison douce sécurisée entre le secteur équipement et le groupe scolaire	Commune
2	Réserve foncière en vue de la création d'une nouvelle voie contournant le bourg et desservant la zone d'équipements	Commune
3 à 6 et 15	Sécurisation de la rue Beaudichon et création de liaisons douces en vue du contournement du bourg	Commune
7	Raccordement de la rue Beaudichon à la route départementale 224	Commune
8	Création d'une liaison douce connectant le bourg au futur pôle touristique	Commune
9	Création d'une nouvelle voie le long du cimetière desservant la zone 1AU du bourg Sud	Commune
10	Extension de la station d'épuration	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Castets et Dornhe
11	Extension et accès aux stations de pompes	Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Beuve et de la Bassanne
12	Création d'une emprise de voie pour desservir les parcelles agricoles à Mares	Commune
13	Création d'un chemin piéton entre le chemin de Bourdeley et la zone 1AU de Maille Brada	Commune
14	Élargissement et sécurisation de la D224 dans le bourg de la commune	Commune

- | | |
|---|--|
|  | Zone UA : Zone urbanisée dense |
|  | Zone UB : Zone urbanisée de moyenne densité |
|  | Zone UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif |
|  | Zone UT : Zone urbaine à vocation touristique |
|  | Zone UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales |
|  | Zone UY : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles ou d'entrepôt |
|  | Zone 1AU : Zone à urbaniser |
|  | Zone 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif |
|  | Zone 2AUx : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et commerciales |
|  | Zone 2AU : Zone à urbaniser à long terme |
|  | Zone A : Zone agricole |
|  | Zone Ap : Secteur agricole protégé |
|  | Zone N : Zone naturelle |
|  | Zone NE : Zone naturelle à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif |
|  | Protection ponctuelle au titre de l'article L. 123-1-5 7° |
|  | emplacement réservé |
|  | espace boisé classé |
|  | Jardin à conserver |
|  | Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 7° |
|  | Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan d'Exposition aux Risques Inondations (PERI) |
|  | Construction récente ou en cours |
|  | Limite parcellaire |
|  | Limite communale |